



Décision n° 18-22
Nature de l'acte : 7.10 Divers

PORTANT ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL à Madame Pascale CHAPOT, Monsieur Patrick BERRET, Madame Dorothee RODRIGUES, Monsieur Gaël DOUARD et Monsieur Sébastien PONCET dans le cadre d'un déplacement au congrès national des Maires du 22 au 24 novembre 2022 à Paris.

Le Maire de la Commune de Mornant,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22, L2122-23, L 2123-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal 74-22 en date du 12 septembre 2022 portant délégation d'attribution du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal 84-21 en date du 27 septembre 2021 portant remboursement des frais des élus municipaux ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Attribue un mandat spécial pour la participation au congrès national des maires qui se tiendra à Paris du 22 au 24 novembre 2022 à Mmes CHAPOT Pascale, RODRIGUES Dorothee, MM Patrick BERRET, Gaël DOUARD et Sébastien PONCET.

ARTICLE 2 : Dit qu'un mémoire des frais sera établi sur présentation des justificatifs.

ARTICLE 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 4 : Ampliation de cette décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Rhône
- Monsieur le Trésorier Public
- Aux intéressés

ARTICLE 5 : La directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mornant, le 14 novembre 2022
Le Maire,
Renaud PFEFFER

